



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **25**
 Nombre de votants : **33**
 Date de convocation : **23/03/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1^{er} Vice-Président.

**OBJET : AFFECTATION RESULTATS 2016 BUDGET
ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA
 M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P.BELLEGARDE (Passa) à P.MAURAN
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à R.LEMORT
 L. FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 P.MAURY (Thuir) à T.VOISIN
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Certifié exécutoire

Absent :

A. DOUTRES (Caixas)
 C. VILA (Oms)
 N.MON (Thuir)
 R.PEREZ (Thuir)

Publié ou Notifié

M.OLIVE René, Président est absent au moment du vote.

le

Monsieur Jean CHEREZ est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

Code INSEE : 66210 Etablissement : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES - BUDGET ASSAINISSEMENT	COMPTÉ ADMINISTRATIF Année 2016 Page n° 1	Département : PYRENEES ORIENTALES Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR Date d'Édition : 30/03/2017
--	---	---

Nombre de membres en exercice : 38 Nombre de membres présents : 45 Nombre de suffrages exprimés : 33 VOTES : Contre 0 Pour 33 Abstentions 0 Date de convocation : 23/03/2017
--

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 30 Mars 2017 à 17h30

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. rémy ATTARD, 1er Vice-Président, a délibéré et a eu en vue de ce qui suit le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président, et a adopté à l'unanimité les décisions suivantes :

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A+B	1 759 052,14
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	713 475,95
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 045 576,19
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	229 091,36
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	1 432 832,38
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	1 203 741,02
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	270 838,81
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	499 930,17

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	499 930,17
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	-
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 259 121,97
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	-

Ont signé au registre des délibérations :

les conseillers communautaires présents et représentés

Cachet :



Pour expédition conforme,
LE PRESIDENT,

Rémy ATTARD

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
066-246600449-20170330-25-17 AffResAss-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017